

mier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, à la conférence fédérale-provinciale de la fin de 1968 ou du début de 1969, qui s'est tenue dans l'édifice ouest du Parlement. Il y décrivait la situation d'un Terre-Neuvien, qui couche dans un lit fabriqué en Ontario, arpenté un parquet qui vient de la Colombie-Britannique, s'assoit pour manger à une table fabriquée au Québec, se sert d'une assiette creuse du Sud de l'Ontario, mange des céréales de la Saskatchewan, qu'il mêle à du lait des provinces Maritimes, déjeûne dans une maison chauffée avec du pétrole de l'Alberta et assurée contre le feu grâce à une prime d'assurance du Manitoba. Ainsi, même si le Terre-Neuvien reçoit des subventions des autres provinces en vertu du programme proposé, il n'en est pas moins acheteur des produits des provinces riches. C'est là l'essentiel du programme.

Mais tout en reconnaissant les avantages pratiques d'une telle mesure législative, je préfère croire qu'elle s'inspire d'une authentique charité, c'est-à-dire de l'amour—l'amour de ses semblables, l'amour de son pays. Je ne conçois pas de base plus saine sur laquelle édifier un Canada uni.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en présentant ce bill, le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué hier que l'objet de la mesure était de reconduire les accords qui existent depuis de nombreuses années entre le gouvernement fédéral et les provinces, suivant lesquels le gouvernement fédéral verse aux provinces, selon diverses formules répondant aux besoins, des sommes considérables destinées à aider les plus pauvres, notamment à satisfaire aux besoins essentiels de leur population.

À la Chambre, aucun député ne mettrait en doute, et, que je sache, aucun parti politique n'a contesté le bien-fondé de l'objectif primordial de la proposition, ou de propositions semblables des années passées, notamment depuis la publication, il y a presque trente ans, de l'étude Rowell-Sirois. Tout en appuyant le principe fondamental énoncé dans ce bill et expliqué par le ministre, nous voulons le préciser, nous n'admettons pas que nous ayons réalisé les conditions de l'équité souhaitable, pas plus que nous n'admettons que les propositions énoncées l'an dernier ou celles que renferme cet arrangement, sont suffisantes pour répondre aux besoins des Canadiens.

Sans que j'aie besoin de déposer aujourd'hui les chiffres exacts, je crois que tous les députés seraient d'accord pour dire que les différences entre le revenu per capita pour les gens de provinces comme Terre-Neuve et de provinces comme l'Ontario ou la Colombie-Britannique sont encore très importantes. Nous appuyons donc la proposition et d'autres programmes mis au point par le gouvernement fédéral pour aider les citoyens des provinces moins favorisées et pour relever considérablement les normes d'hygiène, d'enseignement et de bien-être dans ces provinces—pour tenter de les rapprocher quelque peu des normes atteintes dans des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Cela dit, nous devons encore constater qu'aujourd'hui les disparités de revenu entre les habitants des provinces comme Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard en comparaison de celui des gens de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont tout aussi grandes, de façon relative, qu'elles l'étaient il y a 30 ans. Bien sûr, les revenus de la population de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont monté au cours des 30 dernières années. Mais relativement, ils sont toujours dans la même situation qu'il y a 30 ans, et cela, en dépit de l'accord sur le partage fiscal, en dépit des efforts vigou-

reux, bien que mal avisés, du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), en dépit des programmes à frais partagés lancés jusqu'à maintenant. Voilà pourquoi je crois que nous devrions manifester beaucoup moins de satisfaction pour ce que nous avons réalisé, comme on l'a fait dans les discours prononcés hier par le ministre des Finances et par le secrétaires d'État (M. Pelletier) qui traitaient des propositions fédérales en rapport avec l'enseignement post-secondaire.

• (1640)

Je voudrais parler plus précisément de ce que je considère être deux ou trois erreurs fondamentales commises par le gouvernement fédéral dans ces propositions aux provinces. D'une part il a clairement fait savoir aux provinces son intention de réduire aussitôt que possible la part à l'augmentation annuelle qu'il est prêt à payer pour n'importe quel programme fédéral-provincial à frais partagés, notamment dans les domaines de la santé et de l'enseignement post secondaire. Pas un seul citoyen, pas un seul parlementaire assurément et pas un seul membre d'aucune assemblée législative du Canada, j'imagine, ne peut s'empêcher d'être tracassé par l'augmentation continue des coûts dans les domaines de la santé, du bien-être et de l'enseignement. Il n'est donc pas surprenant de voir le gouvernement fédéral ainsi que les provinces réévaluer les programmes dans ces domaines surtout dans celui de l'enseignement post secondaire.

La plupart de ces programmes qui font maintenant partie de notre vie quotidienne concernent des domaines qui ont connu des progrès spectaculaires depuis 20 ans. Ce sont des programmes qui ont été, à juste titre, mis sur pied par le gouvernement fédéral. Après tout, monsieur l'Orateur, si nos provinces disposent aujourd'hui d'un régime universel et gouvernemental d'assurance-hospitalisation, ce fut le gouvernement fédéral qui, le premier, a demandé aux provinces de le créer, promettant une participation de 50 p. 100 aux frais. Si chaque province avait un régime d'assurance frais médicaux qui garantirait à presque tous les Canadiens que le gouvernement assume le coût des soins médicaux grâce aux différents impôts tels que l'impôt sur le revenu ou la taxe de vente ou une combinaison de taxes et de primes, Ottawa payerait 50 p. 100 du coût total. Ce régime n'aurait probablement été accepté par aucune province si le gouvernement fédéral n'avait pas précisé qu'il le voulait et qu'il était prêt à assumer 50 p. 100 du coût. Je suis sûr que tous les gouvernements provinciaux du Canada, sans exception, s'inquiètent publiquement de la rapide augmentation du coût des soins médicaux et hospitaliers. Ils ont raison, monsieur l'Orateur. Après tout, les sommes d'argent qu'ils versent pour ces régimes de soins médicaux proviennent des citoyens canadiens, d'une façon ou d'une autre, par l'intermédiaire des impôts ou des contributions.

Après avoir persuadé les provinces de signer des accords de ce genre avec le gouvernement fédéral, Ottawa envisage sérieusement de mettre fin à l'accord. Il envisage de se retirer des programmes à frais partagés, de façon à ne plus payer 50 p. 100 des coûts. Quand Ottawa déclare aux provinces, comme il le fait très clairement, qu'il envisage sérieusement de limiter les augmentations annuelles des sommes qu'il devra payer au cours d'une année quelconque, il me semble qu'il s'agit là d'une décision unilatérale qui bafoue le principe communément accepté par les gouvernements fédéral et provinciaux. J'approuve les études qu'ont effectuées le gouvernement fédéral et les provinces afin de trouver des méthodes permettant de ralentir l'augmentation très rapide du coût des soins